

GROUPE CREDIT MUTUEL

Rapport annuel sur l'emploi des fonds des livrets A et LDDS non centralisés Année 2021

Ce rapport est établi conformément à la loi L.M.E. (Loi de Modernisation de l'Economie) du 4 août 2008 et pour répondre aux exigences mentionnées à l'article L. 221-5 du code monétaire et financier.

Vous trouverez ci-dessous les données relatives aux encours de la ressource d'épargne (Livret A + Livret Bleu + Livret de Développement Durable et Solidaire) ainsi qu'à ceux des emplois pour les prêts aux P.M.E. (Petites et Moyennes Entreprises) et les P.E.E. (Prêts Economie Energie) destinés aux particuliers pour des travaux d'économies d'énergie dans des bâtiments à usage d'habitation achevés depuis au moins 2 ans.

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Encours du Livret A/bleu	58 128	54 190	3 937
Encours du LDD	20 249	18 965	1 285
TOTAL encours épargne LA/Bleu + LDD	78 377	73 155	5 222
TOTAL encours épargne non centralisée	34 876	31 972	2 904
Total encours financement aux PME	85 942	82 620	3 322
Encours Prêts Economies Energie	1 207	1 016	191
TOTAL encours prêts PME	87 149	83 636	3 513
Ratio total encours prêts/total encours épargne non centralisée	2,50	2,62	-0,1
Prêts nouveaux aux PME	27 625	26 687	938
Ratio variation n/n-1 des encours prêts PME / variation encours épargne non centralisée	0,32	-20,35	20,7

L'encours d'épargne des Livrets A/Bleu + LDDS a progressé de 7,13%, soit 7,26% pour le livret A/bleu et 6,77% pour le LDDS. Cette évolution positive de l'encours sur les deux produits est assurée par chacune des deux enseignes du groupe : le Crédit Mutuel et le C.I.C.

L'évolution des encours au niveau des emplois se situe à + 4,2 % pour les prêts aux PME et 18.79% pour les P.E.E.

Les obligations réglementaires de l'utilisation de la ressource non centralisée sont largement respectées, le taux d'utilisation de la ressource non centralisée ressort à 250%.

(*) : Non applicable : l'exigence réglementaire ne s'applique pas dans le cas où la croissance de l'encours non centralisée est négative